

SECTION 1 : Identification de la substance/mélange et de la société/entreprise

1.1 Identifiant du produit

Nom commercial

REPAIR PEN 210

UFI : UJJ7-30D1-N004-8JS4

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

stylo marqueur transparent, Agent de recouvrement, outil d'écriture.

Utilisations déconseillées

Aucune donnée disponible.

1.2 Fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur du produit

Decospan NV
Lageweg 33
B-8930 Menen - Belgique
n° de tél. +32 56 52 88 00
e-mail : info@decospan.com

1.3 Numéro de téléphone d'urgence

+32 70 245 245 (Centre national d'information sur les poisons)

SECTION 2 : Identification des risques

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Flam. Liq. 2 ; H225

STOT SE 3 ; H336

Informations sur la classification

Ce produit est évalué et classé selon les méthodes et critères ci-dessous, visés à l'article 9 du règlement (CE) n° 1272/2008 :

Dangers physiques : déterminés par des données d'évaluation basées sur les méthodes ou les normes visées à l'annexe I, partie 2, du règlement CLP.

Dangers pour la santé et l'environnement : déterminés par des données d'évaluation toxicologique et écotoxicologique fondées sur les méthodes ou les normes visées à l'annexe I, parties 3, 4 et 5, du règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (règlement CLP)

Pictogrammes de danger



GHS02



GHS07

Mot de signalisation

Danger

Le ou les composants dangereux doivent être indiqués sur l'étiquette :

1-éthoxypropan-2-ol

Mention(s) de danger

H225 Liquide et vapeur hautement inflammables.

H336 Peut provoquer une somnolence ou des vertiges.

Mention(s) d'avertissement

P101 Si un avis médical est nécessaire, avoir le récipient ou l'étiquette du produit à portée de main.

P102 Conserver hors de portée des enfants.

P210 Conserver à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres source d'inflammation. Ne pas fumer.

P271 Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

P370+P378 En cas d'incendie : Utilisez de l'eau pulvérisée, de la poudre d'extinction, de la mousse ou du CO2 pour éteindre le feu.

P405 Store verrouillé.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

UFI : UJJ7-30D1-N004-8JS4

2.3 Autres risques

Évaluation PBT

Aucune donnée disponible.

Évaluation vPvB

Aucune donnée disponible.

SECTION 3 : Composition/informations sur les ingrédients**3.1 Substances**

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges**Composants dangereux**

No	Nom de la substance		Informations complémentaires		%
	CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration		
1	éthanol				
	64-17-5 200-578-6 603-002-00-5 01-2119457610-43	Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319	>=	70,00 - < 90,00	en poids
2	1-éthoxypropan-2-ol				
	1569-02-4 216-374-5 603-177-00-8 -	Flam. Liq. 3 ; H226 STOT SE 3 ; H336	>=	10,00 - < 25,00	en poids
3	1-méthoxy-2-propanol				
	107-98-2 203-539-1 603-064-00-3 01-2119457435-35	Flam. Liq. 3 ; H226 STOT SE 3 ; H336	=<	5,00 < 10,00	en poids
4	Un mélange de : bis[1-[(2-hydroxy-5-nitrophényl)azo]-2-naphtalénolato(2-)]-chromate de tert-alkyl(C12-C14)ammonium(1-), tert-alkyl(C12-C14)ammonium(2-), tert-alkyl(C12-C14)ammonium(2-) et tert-alkyl(C12-C14)ammonium(2-) alkyl(C12 C14)ammonium ((1-(4(ou 5)-nitro-2-oxidophénylazo)-2- naphtolato)(1-(3 nitro-2-oxido-5-pentyphenylazo)-2-naphtolato))chroma				
	117527-94-3 403-720-7 611-044-00-0 -	Chronique aquatique 2 ; H411	<	2,50	en poids

5	hydrogène hydroxy [2-hydroxy-3-[(2-hydroxy-3-nitrobenzylidène)amino]-5-nitrobenzènesulfonato(3-)]chromate(1-), composé avec 3-[(2-éthylhexyl)oxy]propylamine (1:1)			
	85455-32-9 287-267-9 - -	Eye Irrit. 2 ; H319 Chronique aquatique 3 ; H412	<	2,50 % en poids

Texte complet pour toutes les phrases H et les phrases EUH : voir section 16

SECTION 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales

Enlever immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés, et les laver soigneusement avant de les réutiliser. En cas d'effets indésirables persistants, consulter un médecin.

Après l'inhalation

Eloigner les personnes concernées de la zone dangereuse en respectant les mesures de protection respiratoire appropriées. Assurer un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation de la peau persiste.

Après contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact. Rincer abondamment l'œil à l'eau courante en gardant les paupières bien ouvertes et en protégeant l'œil non affecté (au moins 10 à 15 minutes). Consultez un médecin si la douleur persiste.

Après ingestion

Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne provoquez pas de vomissements. Ne donnez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente. Appelez immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Aucune donnée disponible.

4.3 Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire

Aucune donnée disponible.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistante à l'alcool, CO₂, poudres, eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à haute puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être libérées : Dioxyde de carbone (CO₂) ; Monoxyde de carbone (CO)

5.3 Conseils pour les pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection. Les conteneurs proches du feu doivent être transférés dans un endroit sûr. Refroidir à l'eau les conteneurs fermés exposés au feu. Ne pas inhaler l'explosion et/ou les sous-produits de combustion.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Pour le personnel non-urgentiste**

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8. Tenir à l'écart des sources d'inflammation. Assurer une ventilation adéquate.

Pour les intervenants d'urgence

Équipement de protection individuelle (EPI) - voir section 8.

6.2 Précautions environnementales

Ne pas rejeter dans les égouts/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas déverser dans le sous-sol/sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter les déversements avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite, de la terre de diatomées et les placer dans un conteneur pour les éliminer conformément aux réglementations locales (voir section 13).

6.4 Référence à d'autres sections

Informations concernant la sécurité de la manipulation, voir section 7. Informations concernant les mesures de protection individuelle, voir la section 8. Informations concernant l'élimination des déchets, voir section 13.

SECTION 7 : Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sûre****Mesures générales de protection et d'hygiène**

Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Tenir à l'écart des denrées alimentaires et des boissons. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et les laver soigneusement avant de les réutiliser.

Conseils sur la protection contre l'incendie et l'explosion

Tenir à l'écart des sources d'inflammation et assurer une bonne ventilation. Isoler des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues. Prendre des mesures de précaution contre les charges électrostatiques (mise à la terre nécessaire pendant les opérations de chargement). Utiliser des équipements/raccords antidéflagrants et des outils qui ne produisent pas d'étincelles. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

7.2 Conditions de sécurité du stockage, y compris les éventuelles incompatibilités.**Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver le récipient hermétiquement fermé et sec dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger de la chaleur et des rayons directs du soleil.

Exigences relatives aux locaux de stockage et aux cuves

Les récipients ouverts doivent être soigneusement fermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Toujours conserver dans des récipients de même matériau que l'original. Prévoir un bac au sol sans sortie.

Produits incompatibles

Substances à éviter, voir section 10.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Aucune donnée disponible.

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

No	Nom de la substance	CAS	CE
1	éthanol	64-17-5	200-578-6
Liste des agents chimiques et des valeurs limites d'exposition professionnelle (Code de pratique)			
	Ethanol		
	WEL à court terme (période de référence de 15 min)		1000 ppm
2	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1
	2000/39/CE		

	1-Méthoxypropanol-2				
	WEL à court terme (période de référence de 15 min)	568	mg/m ³	150	ppm
	WEL à long terme (période de référence de 8 heures TWA)	375	mg/m ³	100	ppm
	Résorption / sensibilisation de la peau		Peau		
	Liste des agents chimiques et des valeurs limites d'exposition professionnelle (Code de pratique)				
	Ether monométhyle du propylène glycol				
	WEL à court terme (période de référence de 15 min)	568	mg/m ³	150	ppm
	WEL à long terme (période de référence de 8 heures TWA)	375	mg/m ³	100	ppm
	Commentaires		IOELV		
3	Un mélange de : tert-alkyl(C12-C14)ammonium bis[1- [(2-hydroxy-5 nitrophényl)azo]-2-naphtalénolato(2-)]-chromate(1-), tert-alkyl(C12 C14)ammonium ((1-(4(ou 5)-nitro-2-oxidophénylazo)-2-naphtholato)(1-(3 nitro-2-oxido-5-pentylphénylazo)-2-naphtholato))chroma		117527-94-3	403-720-7	
	Liste des agents chimiques et des valeurs limites d'exposition professionnelle (Code de pratique)				
	Composés du chrome(III) (en tant que Cr)				
	WEL à long terme (période de référence de 8 heures TWA)	2	mg/m ³		
	Commentaires		IOELV		
4	hydrogéno-hydroxy[2-hydroxy-3-[(2-hydroxy-3-nitrobenzylidène)amino]-5-nitrobenzènesulfonato(3-)]chromate(1-), composé avec la 3-[(2-éthylhexyl)oxy]propylamine (1:1)		85455-32-9	287-267-9	
	Liste des agents chimiques et des valeurs limites d'exposition professionnelle (Code de pratique)				
	Composés de chrome(VI) (en tant que Cr) Solubles dans l'eau				
	WEL à long terme (période de référence de 8 heures TWA)	0,01	mg/m ³		
	Commentaires		Carc.1B		
	Liste des agents chimiques et des valeurs limites d'exposition professionnelle (Code de pratique)				
	Composés de chrome(VI) (en tant que Cr) Solubles dans l'eau				
	WEL à long terme (période de référence de 8 heures TWA)	0,05	mg/m ³		
	Commentaires		Carc.1B		

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

Valeurs DNEL (travailleur)

No	Nom de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	Temps d'exposition	Effet	Valeur	
1	éthanol			64-17-5 200-578-6	
	dermique	Long terme (chronique)	systémique	343	mg/kg/jour
	inhalation	Long terme (chronique)	systémique	950	mg/m ³
2	1-méthoxy-2-propanol			107-98-2 203-539-1	
	dermique	Long terme (chronique)	systémique	183	mg/kg/jour
	inhalation	Long terme (chronique)	systémique	369	mg/m ³
	inhalation	Court terme (acut)	local	553,5	mg/m ³

Valeur DNEL (consommateur)

No	Nom de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	Temps d'exposition	Effet	Valeur	
1	éthanol			64-17-5 200-578-6	
	oral	Long terme (chronique)	systémique	87	mg/kg/jour
	dermique	Long terme (chronique)	systémique	206	mg/kg/jour
	inhalation	Long terme (chronique)	systémique	114	mg/m ³
2	1-méthoxy-2-propanol			107-98-2 203-539-1	
	oral	Long terme (chronique)	systémique	33	mg/kg/jour

dermique	Long terme (chronique)	systémique	78	mg/kg/jour
inhalation	Long terme (chronique)	systémique	43,9	mg/m ³

Valeurs PNEC

No	Nom de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	éthanol		64-17-5 200-578-6	
	eau	eau douce	0,96	mg/L
	eau	Aqua intermittent	2,75	mg/L
	eau	eau de mer	0,79	mg/L
	eau	sédiments d'eau douce	3,6	mg/kg sec poids
	eau	eau marine sédiments	2,9	mg/L
	sol	-	0,63	mg/kg sec poids
	usine de traitement des eaux usées	-	580	mg/L
	empoisonnement secondaire	-	0,38	mg/kg d'aliments
2	1-méthoxy-2-propanol		107-98-2 203-539-1	
	eau	eau douce	10	mg/L
	eau	eau de mer	1	mg/L
	eau	Aqua intermittent	100	mg/L
	eau	sédiments d'eau douce	52,3	mg/kg
	par rapport à : poids sec			
	eau	eau marine sédiments	5,2	mg/kg
	par rapport à : poids sec			
	sol	-	4,59	mg/kg
	par rapport à : poids sec			
	usine de traitement des eaux usées	-	100	mg/L

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate. Lorsque cela est raisonnablement possible, cela doit être réalisé par l'utilisation d'une ventilation locale et d'une bonne extraction générale. Si cela n'est pas suffisant pour maintenir les concentrations de particules et de vapeurs de solvant en dessous de la LME (=Limite d'exposition professionnelle), il faut porter une protection respiratoire appropriée.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Si les limites d'exposition sur le lieu de travail sont dépassées, il faut porter une protection respiratoire approuvée pour ce travail particulier. En cas de formation d'aérosols et de brouillard, prendre des mesures appropriées de protection respiratoire au cas où les valeurs seuils sur le lieu de travail ne sont pas spécifiées.

Respirateur A2

Protection des yeux et du visage

Lunettes de sécurité avec écran de protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact cutané avec le produit, une protection suffisante est assurée par le port de gants de protection appropriés, contrôlés conformément à la norme EN 374, par exemple. Avant l'utilisation, les gants de protection doivent être testés pour vérifier leur adéquation au poste de travail (résistance mécanique, compatibilité avec le produit et propriétés antistatiques). Respectez les instructions et informations du fabricant relatives à l'utilisation, au stockage, à l'entretien et au remplacement des gants de protection. Les gants de protection doivent être remplacés immédiatement lorsqu'ils sont physiquement endommagés ou usés. Concevez les opérations de manière à éviter l'utilisation permanente de gants de protection.

Matériau approprié : caoutchouc nitrile, épaisseur du matériau >= 0.4mm

Autre

Vêtements de travail de protection. (EN 14605)

Contrôle de l'exposition environnementale
Aucune donnée disponible.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État de l'agrégation	
liquide	
Forme/Couleur	
Divers, selon la coloration	
Odeur	
caractéristique	
Valeur du pH	
Aucune donnée disponible	
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Valeur	78 °C
Source :	fournisseur
Point de fusion/point de congélation	
Aucune donnée disponible	
Température de décomposition	
Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	
Valeur	13 °C
Source :	fournisseur
Température d'auto inflammation	
Valeur	255 °C
Source :	fournisseur
Inflammabilité	
Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'explosion	
Valeur	1, 3% vol
Source :	fournisseur
Limite supérieure d'explosion	
Valeur	15% vol
Source :	fournisseur
Pression de vapeur	
Valeur	59 hPa
Source :	fournisseur
Densité de vapeur relative	
Aucune donnée disponible	
Densité relative	
Aucune donnée disponible	
Densité	
Aucune donnée disponible	
Solubilité dans l'eau	
Source :	fournisseur
Commentaires	Non miscible ou difficile à mélanger

Solubilité			
Aucune donnée disponible			

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
No	Nom de la substance	CAS	CE
1	éthanol	64-17-5	200-578-6
log Pow		-0,35	
Température de référence		24	°C
en référence à la méthode		pH 7,4	
Source :		OCDE 107	
		ECHA	

Viscosité			
Aucune donnée disponible			

Teneur en solvant			
Valeur VOC		75,50	%

Caractéristiques des particules			
Aucune donnée disponible			

9.2 Autres informations

Autres informations			
Aucune donnée disponible.			

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Des réactions dangereuses ne sont pas attendues si le produit est manipulé conformément à son utilisation prévue.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes nues et autres sources d'inflammation.

10.5 Matériaux incompatibles

Agents oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune, si la manipulation est conforme à l'usage prévu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité orale aiguë			
No	Nom de la substance	CAS	CE
1	éthanol	64-17-5	200-578-6
DL50		10470	mg/kg de poids corporel
Espèce	rat		
en référence à la méthode	95% d'éthanol dans l'eau		
	OCDE 401		
	ECHA		
Évaluation/classification des sources	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1
DL50		4016	mg/kg de poids corporel
Espèce	rat		
Méthode	EC 440/2008, B.1		

Source :	ECHA
----------	------

Toxicité dermique aiguë			
No	Nom de la substance	CAS	CE
1	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèce	rat		
Source de la méthode	440/2008/EC B.3. ECHA		

Toxicité aiguë par inhalation			
No	Nom de la substance	CAS	CE
1	éthanol	64-17-5	200-578-6
CL50		124,7	mg/l
Durée de l'exposition		4	h
État de l'agrégation	Vapeur		
Espèce	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source :	ECHA		
Évaluation/classification	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Corrosion/irritation de la peau			
No	Nom de la substance	CAS	CE.
1	éthanol	64-17-5	200-578-6
Espèce	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source :	ECHA		
Évaluation	non irritant		
Évaluation/classification	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1
Espèce	lapin		
Méthode	EC 440/2008, B.4		
Source :	ECHA		
Évaluation	non irritant		

Lésion oculaire grave/irritation			
No	Nom de la substance	CAS	CE
1	éthanol	64-17-5	200-578-6
Espèce	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source :	ECHA		
Évaluation	irritant		
Évaluation/classification	Sur la base des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		
2	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1
Espèce	lapin		
Méthode	2004/73/CEE, B.5		
Source :	ECHA		
Évaluation	non irritant		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
No	Nom de la substance	CAS	CE
1	éthanol	64-17-5	200-578-6
Voie d'exposition	voies respiratoires		
Évaluation des sources	ECHA		
Évaluation/classification	non sensibilisant Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Voie d'exposition	Peau		
Espèce	souris		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
Évaluation/classification	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

2	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1
Voie d'exposition		Peau	
Espèce		cochon d'Inde	
Méthode		440/2008/ CE B.6	
Source :		ECHA	
Évaluation		non sensibilisant	

Mutagénicité des cellules germinales			
No	Nom de la substance	CAS	CE
1	éthanol	64-17-5	200-578-6
Type d'examen		étude de la mutation génétique in vitro chez les bactéries	
Espèce		Salmonella typhimurium	
Méthode		OCDE 471	
Source :		ECHA	
Évaluation/classification		Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Type d'examen		étude in vitro des mutations génétiques dans les cellules de mammifères	
Espèce		cellules de lymphome de souris	
Méthode		OCDE 476	
Source :		ECHA	
Évaluation/classification		Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Type d'examen		Génotoxicité in vivo	
Espèce		souris	
Méthode		OCDE 478	
Source :		ECHA	
Évaluation/classification		Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité pour la reproduction			
No	Nom de la substance	CAS	CE
1	éthanol	64-17-5	200-578-6
Voie d'exposition		oral	
NOAEL			
Type d'examen		Étude de 2 générations	
Espèce		souris	
Méthode		OCDE 416	
Source :		ECHA	
Évaluation/classification		Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
Voie d'exposition		inhalation	
NOAEL		>= 20000 ppm	
Type d'examen		Étude de toxicité pour le développement prénatal	
Espèce		rat	
Méthode		OCDE 414	
Source :		ECHA	
Évaluation/classification		Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Cancérogénicité			
No	Nom de la substance	CAS non.	CE non.
1	éthanol	64-17-5	200-578-6
Source :		ECHA	
Évaluation/classification		Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

STOT - exposition unique			
Aucune donnée disponible			

STOT - exposition répétée			
No	Nom de la substance	CAS	CE
1	éthanol	64-17-5	200-578-6
Voie d'exposition		oral	
Durée de l'exposition		14 semaine/s	
Espèce		rat	
Organe cible		reins	

Méthode	OCDE 408
Source :	ECHA
Évaluation/classification	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque d'aspiration
Aucune donnée disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés de perturbation endocrinienne

Aucune donnée disponible.

Autres informations

Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons (aiguë)			
No	Nom de la substance	CAS	CE
1	éthanol	64-17-5	200-578-6
CL50		14200	mg/l
Durée de l'exposition		96	h
Espèce	Pimephales promelas		
Méthode	EPA		
Source :	ECHA		

Toxicité pour les poissons (chronique)
Aucune donnée disponible

Toxicité pour la daphnie (aiguë)			
No	Nom de la substance	CAS	CE
1	éthanol	64-17-5	200-578-6
EC50		5012	mg/l
Durée de l'exposition		48	h
Espèce	Ceriodaphnia dubia		
Méthode	Norme ASTM E 729-80		
Source :	ECHA		

Toxicité pour la daphnie (chronique)			
No	Nom de la substance	CAS	CE.
1	éthanol	64-17-5	200-578-6
CSEO		9,6	mg/l
Durée de l'exposition		9	jour(s)
Espèce	Daphnia magna		
Source :	ECHA		

Toxicité pour les algues (aiguë)			
No	Nom de la substance	CAS	CE
1	éthanol	64-17-5	200-578-6
EC50		275	mg/l
Durée de l'exposition		72	h
Espèce	Chlorella vulgaris		
Méthode	OCDE 201		
Source :	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)
Aucune donnée disponible

Toxicité des bactéries
Aucune donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
No	Nom de la substance	CAS	CE
1	éthanol	64-17-5	200-578-6

Type	biodégradation aérobie		
Valeur	appr.	84	%
Durée		20	jour(s)
Source : Évaluation	ECHA facilement biodégradable		
2	1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	203-539-1
Type	biodégradation aérobie		
Valeur		96	%
Durée		28	jour(s)
Méthode	OECD 301 E		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)			
No	Nom de la substance	CAS	CE
1	éthanol	64-17-5	200-578-6
log Pow	pH 7,4	-0,35	
Température de référence		24	°C
Méthode	OCDE 107		
Source :	ECHA		

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB	
Évaluation PBT	Aucune donnée disponible.
Évaluation de vPvB	Aucune donnée disponible.

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne

Aucune donnée disponible.

12.7 Autres effets indésirables

Aucune donnée disponible.

12.8 Autres informations**Autres informations**

Ne pas rejeter le produit sans surveillance dans l'environnement.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets****Produit**

L'élimination du produit doit être effectuée conformément à toutes les réglementations applicables après consultation des autorités locales responsables et de la société d'élimination dans une installation d'élimination autorisée et appropriée.

L'attribution d'un numéro de code de déchet, conformément au Catalogue européen des déchets, doit être effectuée en accord avec l'entreprise régionale d'élimination des déchets.

Emballage

Les résidus doivent être retirés de l'emballage et, une fois vidés, éliminés complètement conformément aux dispositions relatives à l'élimination des déchets. Les emballages incomplètement vidés doivent être éliminés selon la forme d'élimination indiquée par l'éliminateur régional.

SECTION 14 : Informations sur le transport**14.1 Transport ADR/RID/ADN**

Classe	4.1
Code de classification	F1
Groupe d'emballage	II
Identification du risque n°.	40
Numéro de l'ONU	UN3175

Version actuelle : 2.0.0 FR, publiée : 12.09.2022

Version remplacée : 2.0.0, publiée : 18.11.2021

Région : EU

Nom d'expédition correct	solides contenant un liquide inflammable
Nom technique	éthanol
Code de restriction du tunnel	E
Étiquette	4.1

14.2 Transport IMDG

Classe	4.1
Groupe d'emballage	II
Numéro de l'ONU	UN3175
Nom d'expédition correct	solides contenant un liquide inflammable
Nom technique	éthanol
EmS	F-A, S-I
Étiquette	4.1

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Classe	4.1
Groupe d'emballage	II
Numéro de l'ONU	UN3175
Nom d'expédition correct	solides contenant un liquide inflammable
Nom technique	éthanol
Étiquette	4.1

14.4 Autres informations

Aucune donnée disponible.

14.5 Risques environnementaux

Informations sur les risques environnementaux, le cas échéant, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Aucune donnée disponible.

14.7 Le transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Non pertinent

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementation/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifique à la substance ou au mélange Réglementation européenne

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

Selon les données disponibles et/ou les spécifications fournies par les fournisseurs en amont, ce produit ne contient pas de substances considérées comme des substances nécessitant une autorisation telles que listées à l'annexe XIV du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Liste candidate REACH des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) pour autorisation

Selon les données disponibles et les informations fournies par les fournisseurs préliminaires, le produit ne contient pas de substances considérées comme des substances répondant aux critères d'inclusion dans l'annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation), tel que défini dans l'article 57 et l'article 59 de REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII : RESTRICTIONS CONCERNANT LA FABRICATION, LA MISE EN PLACE DE LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES, MÉLANGES ET ARTICLES DANGEREUX

Le produit est considéré comme étant soumis à l'annexe du règlement REACH (CE) 1907/2006. Annexe XVII.	art 3, 40
--	-----------

Le produit contient les substances suivantes qui sont considérées comme étant soumises au règlement REACH (CE) 1907/2006 annexe XVII.

Non	Nom de la substance	CAS	CE	No
1	Un mélange de : tert-alkyl(C12-C14)ammonium bis[1- [(2-hydroxy-5 nitrophényl)azo]-2-naphtalénolato(2-)]-chromate(1-), tert-alkyl(C12 C14)ammonium ((1-(4(ou 5)-nitro-2-oxidophénylazo)-2-naphtholato)(1-(3 nitro-2-oxido-5-pentylphénylazo)-2-naphtholato))chroma	117527-94-3	403-720-7	75

2	chromate(1-) d'hydrogène et d'hydroxy[2-hydroxy-3-[(2-hydroxy-3-nitrobenzylidène)amino]-5-nitrobenzènesulfonato(3-)], composé avec la 3-[(2-éthylhexyl)oxy]propylamine (1:1)	85455-32-9	287-267-9	75
---	--	------------	-----------	----

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Ce produit est soumis à la partie I de l'annexe I, catégorie de risque : P5b

Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)

Teneur en COV 75,5 %

Autres règlements

Respectez les réglementations nationales en matière de santé et de sécurité au travail lorsque vous utilisez ce produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour ce mélange.

SECTION 16 : Autres informations
Sources des données clés utilisées pour compiler la fiche de données :

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) tels que modifiés dans chaque cas.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Valeurs limites nationales des pays correspondants, telles que modifiées dans chaque cas.

Règlements de transport selon ADR, RID, IMDG, IATA, tels que modifiés dans chaque cas.

Les sources de données utilisées pour déterminer les données physiques, toxiques et écotoxiques, sont indiquées directement dans la section correspondante.

Texte intégral des phrases H- et EUH- établies dans les sections 2 et 3 (pour autant qu'elles n'aient pas déjà été établies dans ces sections)

H226 Liquide et vapeur inflammables.

H336 Peut provoquer une somnolence ou des vertiges.

Ces informations sont fondées sur nos connaissances et notre expérience actuelles.

Cette fiche de données de sécurité a été rédigée à l'origine par UMCO GmbH, Hambourg, Allemagne, en langue allemande et convertie en français et adaptée au marché belge par LAP BV, Anvers, Belgique.

La fiche de données de sécurité décrit les produits en fonction des exigences de sécurité.

Elle ne constitue toutefois pas une garantie pour les propriétés spécifiques du produit et ne saurait établir une relation contractuelle juridiquement valable.